

Image not found or type unknown



Droit des sans papiers ayant pris en charge son oncle malade

Par **philantrope**, le **16/02/2013** à **11:45**

bonjour je suis en france depuis 15 mois, je travail, j'ai ma carte bleu, je suis hébergé, chez on oncle. Actuellement mon oncle est malade, en plus est agé, donc je suis son garde malade en meme temps, je m'occupe de lui, sur tout les plans, je l'accompagne au medecin, je lui achete ses médicaments je lui fais les courses je le prends en charge, demarche administrative.
ALors MA QUESTION : est ce que j'ai le droit de constituer un dossier, et de me dire la procédure et les démarches à faire auprès de prefecture pour regulariser ma situation, sachant au préalable si j'ai réellement le droit.
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **16/02/2013** à **13:53**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)